



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 août 2021

Le 30 août 2021 à 19 h 00, le Conseil Municipal de Franken s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil de Franken sous la présidence de M. Hubert SCHERTZINGER, Maire

En fonction : 11

Présents :

M. Hubert SOLDNER, 1er adjoint

M. Patrick NAAS, 2^{ème} adjoint

M. Raphaël SCHMIDLIN, 3^{ème} adjoint

M. Alain GUNTI

M. Jean GUTKNECHT

Mme Amélie MULLER-DIETSCH

M. Jean-Louis BAUCH

Mme Astrid GERBER

Absents excusés et non représentés :

M. Mathieu PFLIMLIN

Procuration à M. Raphaël SCHMIDLIN

Absents excusés

Mme Caroline FLECHET

Date de convocation : 23 août 2021

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Valérie GROSSMANN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 mai 2021

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 17 mai 2021.

1.2. Attribution du logement 9 rue de l'école

DEL2021_08_01

Le Maire fait part à l'Assemblée d'une dénonciation de bail.

Mme Muriel LITZLER a dénoncé le bail relatif au logement situé au 9, rue de l'Ecole.
Le logement est libre à compter du 1er août 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De donner en location le logement à M NAVARON Robert à compter du 1er octobre 2021
- De fixer le montant du loyer mensuel à 677.66 € avec réactualisation annuelle selon l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE
- De fixer le montant de la caution à un mois de loyer
- D'autoriser M. Le Maire à signer le contrat de bail avec toutes les clauses y afférentes.

1.3. Rapport d'activité 2020 du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'activité et du compte administratif 2020 du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Rhin.

Les documents sont consultables en Mairie ou sur le site du Syndicat : www.sde68.fr

2. FINANCE

2.1. Passage au référentiel comptable M57

DEL2021_08_02

Le référentiel budgétaire et comptable M57 sera obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs et l'instruction budgétaire M14 sera supprimée.

Il est d'ores et déjà possible, et même conseillé d'anticiper l'échéance du 1^{er} janvier 2024 en adoptant ce nouveau référentiel dès le 1^{er} janvier 2022.

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver le passage de la commune de Franken à la nomenclature M57 à compter du budget primitif 2022.

Le conseil municipal, sur le rapport de M. Le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Franken et des budgets annexes
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. VOIRIE

DEL2021_08_03

➤ Sécurisation du carrefour RD16 : carrefour à feux

Hubert SCHERTZINGER, Maire, fait l'historique de la réflexion sécuritaire au carrefour D16. En effet, dès 2018, à la suite de constats inquiétants d'incivilités routières constatées et des réclamations des parents d'élèves, un groupe de travail fut créé pour rechercher une solution (le Maire et les adjoints, Département, SDIS, commune, etc...)

30 % de la réflexion, dès l'origine, était basée sur la sécurité absolue des enfants, écoliers, parents, piétons dans cette zone.

Rapidement, un large consensus se porte sur un carrefour à feux où tous les flux sont protégés par séquences : un flux de circulation qui est au vert, est protégé par les feux rouges pour tous les autres flux. Il est surtout, une sécurité très poussée pour les enfants et autres piétons qui traversent le carrefour dans la zone des bus scolaires.

Lorsque pour traverser la route un piéton actionne un bouton ou qu'un bus scolaire est à l'arrêt, tous les feux sont au rouge.

Le premier devis présenté en décembre 2018 par VIALIS était de 79 218.11 € HT soit 95 061.73 € TTC

Les réunions techniques se succèdent sous l'égide de Yannick Muller alors, 3ème adjoint et professionnel du SDIS. Les modifications suivantes qui ont été imposées, ont aussi modifié le coût! :

- Élargissement de la rue principale
- Éloignement de feu et quai de bus rue de Bâle
- Fourniture et pose de 2 radars pédagogiques, etc...

Le dernier devis estimatif maximum datant de septembre 2020 était de 140 000 HT soit 168 000 € TTC avec une subvention estimative de 40 000 €.

Les événements sanitaires et les travaux d'assainissement ont retardé la sécurisation du carrefour de 2 ans !

Sur demande de deux membres du Conseil, une autre approche sécuritaire nous est proposée et une étude pour un plateau ralentisseur a été demandé et accepté par M. Le Maire, qui passe la parole au 3eme adjoint missionné pour présenter cette étude.

➤ Sécurisation du carrefour RD16 : plateau

Monsieur Raphaël SCHMIDLIN présente le projet d'un plateau surélevé au niveau du carrefour des rues de Bâle / Principale et Sapin.

Il précise que le plateau permet de ralentir tous les véhicules, et sécurisent ainsi les piétons qui le traverseront, car celle-ci devient une zone 30.

Le coût du plateau est de 98 000 € HT soit 117 600 € TTC.

La part subventionnable par la CeA serait de 16 559.10 € HT soit 19 870.92 € TTC

La CeA propose que le conseil étudie une proposition du plateau en y insérant des feux de piétons de traversée en amont de celui-ci, entre les deux quais de bus.

De plus, Raphaël SCHMIDLIN propose de faire en même temps une étude pour sécuriser les deux entrées de la rue de Bâle (RD16), travaux qui n'entrent pas dans l'aide de la CeA mais au vu du coût du plateau, permettraient de sécuriser et ralentir toute la rue de Bâle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour le plateau, 2 voix pour le carrefour à feux :

- D'approuver le projet d'investissement de la mise en place d'un plateau pour un montant prévisionnel de 98 000 € HT, soit 117 600 € TTC
- De mettre à l'étude la proposition de feux piéton de traversée
- De mettre à l'étude la sécurisation des 2 entrées du village.
- Charge M. le Maire de solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès de la Collectivité européenne d'Alsace
- De donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de l'opération
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours, opération d'équipement 27.

➤ **Demande de subvention au titre des « amendes de police »**

DEL2021_08_04

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver et de l'autoriser à demander à la Collectivité Européenne d'Alsace une subvention au titre des « amendes de police » pour la sécurisation de la RD 16.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De charger M. le Maire de solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental du Haut-Rhin et de lancer une consultation d'entreprise en vue de la réalisation des travaux
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier
- De préciser que les crédits nécessaires au projet sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

4. VIE COMMUNALE

4.1. Préparation de la fête des aînés

Au vu de l'évolution de la situation sanitaire, le conseil se décidera lors du prochain conseil pour l'organisation de la fête des aînés.

5. DIVERS

Amélie MULLER-DIETSCH informe que des voitures et camionnettes stationnent sur la route au début de la rue de l'école et gênent la circulation.

Raphaël SCHMIDLIN informe que la zone 30 sera installée semaine 35 et l'aire de jeu au courant du mois de septembre.

Alain GUNTI demande si une journée de travail peut être organisée pour terminer le terrain de pétanque et le terrain de jeux.

Jean-Louis BAUCH demande où en est le projet de la piste cyclable. Raphaël SCHMIDLIN répond que c'est toujours en étude auprès de la ComCom.

Astrid GERBER demande si le mur entourant l'église peut être refait au niveau des jointures car il s'effrite. Des demandes de devis vont être faites pour avoir un estimatif du coût.

Jean GUTKNECHT présente les discussions de la ComCom quant à la mise en place du futur PLUi

La séance a été levée à 22h

TABLEAU DES SIGNATURES
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de
FRANKEN de la séance du 17 mai 2021

ORDRE DU JOUR :

1. **ADMINISTRATION GENERALE**
 - 1.1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 mai 2021
 - 1.2. Attribution du logement 9 rue de l'école
 - 1.3. Rapport d'activité 2020 du syndicat d'électricité et de gaz du Rhin
2. **FINANCES**
 - 2.1. Passage au référentiel comptable M57
3. **VOIRIE**
 - Sécurisation du carrefour RD16 : carrefour à feux
 - Sécurisation du carrefour RD16 : plateau
 - Demande de subvention au titre des « amendes de police »
4. **VIE COMMUNALE**
 - 4.1. Préparation de la fête des aînés
5. **DIVERS**

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHERTZINGER Hubert	Maire		
SOLDNER Hubert	1 ^{er} Adjoint		
NAAS Patrick	2 ^{ème} Adjoint		
SCHMIDLIN Raphaël	3 ^{ème} Adjoint		
GUNTI Alain	Conseiller Municipal		
MULLER-DIETSCH Amélie	Conseillère Municipale		
BAUCH Jean-Louis	Conseiller Municipal		
PFLIMLIN Mathieu	Conseiller Municipal		A M. Raphaël SCHMIDLIN
GERBER Astrid	Conseillère Municipale		
GUTKNECHT Jean	Conseiller Municipal		
FLECHET Caroline	Conseillère Municipale	Excusée	